

encore elle se renferme dans ses attributions en demandant au Gouverneur qu'il remplisse un des devoirs de sa charge, qu'il exécute un acte ministériel dans l'exercice duquel il n'encourt aucun responsabilité, sur lequel il n'a pas à délibérer, puisqu'il ne peut s'y refuser. Rien de plus simple que la réponse voulue et obligée qu'il devait faire : "Oui, Messieurs, je transmettrai votre Adresse." Mais dans quelle occasion ne compromettra pas la dignité de sa charge, celui qui a pu le faire dans une circonstance où il était si naturel et si facile de l'éviter ?

Qu'un accusé convaincu de la justice des plaintes qu'il a formellement provoquées, qu'un accusé qui croit l'être injustement, et qui ne puisse pas dans le témoignage d'une conscience sans reproche une tranquillité qu'y trouverait un homme d'un esprit plus ferme et d'une éducation plus soignée, s'emporte dans la solitude de son cabinet ou dans l'intimité d'un cercle de confidens, à des violences qui prêteraient à rire, si elles devenaient publiques, cela se conçoit et s'est vu quelque fois. Mais le comédien, aussi pétulant qu'un satyre derrière les coulisses, s'il a à représenter un rôle noble, et non celui d'un bouffon, sait se contenir et s'observer dès qu'il reparait sur la scène. Ce decorum a été violé par tous les acteurs dans l'entrevue qui a eu lieu à Sorel entre la députation et son Excellence. Suivant l'usage et les convenances, la requête et la formule convenue de sa présentation ont dû être communiquées d'avance à son Excellence afin qu'elle put préparer une réponse convenable. Si la députation eut été composée d'hommes qui connussent les usages et les convenances, ils ne se seraient pas adressés au Gouverneur de tout le peuple, comme à un partisan effréné d'une faible partie du peuple. Ils n'auraient pas dépassé les bornes de leur mandat. Tous les signataires de la requête, dont ils étaient les porteurs, peuvent bien être des personnes qui désirent qu'il n'y ait pas de changement d'introduits dans la constitution ; qui, en signant cette requête ont voulu qu'elle parvint à son adresse et qui dès lors ont consenti qu'il y eut une députation pour la porter au bureau d'où elle doit partir. Tous n'ont pas été consultés sur le choix des membres de la députation, et un grand nombre des signataires ont dû s'étonner et rougir en apprenant que le solliculaire souillé, rédacteur de la plus ordurière des feuilles, qu'encouragent les créatures de notre indécente administration, en faisait partie. Il n'en est pas ainsi de ceux qui se sont associés à lui, ni de celui qui les a si complaisamment écoutés et commentés ; ceux là ne savent apparemment rougir de rien. Tous les signataires ne sont pas des fanatiques qui, en réclamant pour eux mêmes la liberté d'avoir une opinion, se croient en droit d'interdire à leurs co-sujets la liberté d'en avoir une contraire ; tous ne sont pas des fanatiques qui croient que les neuf dixièmes de la population, au milieu de la quelle ils vivent, sont des criminels dont ils se feraient volontiers les bourreaux. La plupart d'entre eux n'ont pas cru sans doute qu'ils autorisaient la députation à divaguer hors de l'éloge de leur requête en insultes et en invectives mensongères contre les partisans infiniment plus nombreux d'une requête contraire. Si la députation a eu recours à cette tactique imprudente qui eut dû lui attirer une correction méritée et porter son Excellence à lui dire qu'il n'était pas commissionné à la charge de perdre son temps à écouter cinq individus sans mission à cette fin, débiter d'injurieuses diatribes contre cent mille chefs de famille